UNIL | Université de Lausanne
Ecole de biologie

Objectif enseignement : Information pour les étudiants inscrits dans les cursus de l'Ecole de biologie qui se destinent à enseigner au secondaire I ou au secondaire II

Cursus général

	Secondaire I	Secondaire II
UNIL	Obtenir un **Bachelor** comprenant une ou deux disciplines d'enseignement - 1 discipline (110 crédits requis) - 2 disciplines (60 crédits (1re) ; 40 crédits (2e) requis)	Obtenir un **Master** et avoir acquis au minimum 120 ECTS dans une discipline d'enseignement durant les cursus Bachelor et Master (dont 30 ECTS de niveau Master)
HEP	Réaliser le Master en enseignement pour le degré secondaire I (120 ECTS)	Réaliser le diplôme d'enseignement pour le degré secondaire II (60 ECTS)

I. Enseigner au secondaire I (élèves entre 12 et 15 ans)

- **La biologie constitue en combinaison avec la physique et la chimie la discipline d'enseignement « science de la nature ».**
- **Les mathématiques peuvent constituer votre deuxième discipline d'enseignement.**

I.1. Quelles sont les conditions d'admission à la HEP Vaud?

- Etre en possession d'un Bachelor (180 crédits) d'une haute école universitaire suisse, ou d'un titre jugé équivalent qui seront délivrés au plus tard le 31 juillet de l'année où se déroule l'admission.

- Satisfaire au nombre de crédits minimum requis
  Pour une enseigner 1 discipline, 110 crédits demandés (Exemple : Sciences de la nature)

  Pour enseigner 2 disciplines :
  * 60 crédits pour la première discipline (Exemple : Sciences de la nature)
  * 40 crédits par discipline supplémentaire (Exemple : Mathématiques)

Pour la comptabilisation des crédits ECTS de votre parcours académique, conformément au Règlement en vigueur à la HEP (article 5), seuls les résultats suffisants obtenus au niveau d'études requis pour la matière concernée ou pour une matière appartenant à cette discipline sont pris en compte.

- Dossiers de candidatures à déposer avant le 31 mars à la HEP.

I.2. Quelles sont les conditions pour disposer du nombre de crédits suffisant en mathématiques avec le Bachelor ès sciences (BSc) en biologie ?

➔ Conformément à l'article 10, de la Directive HEP 05_02 "Procédure d'équivalence des titres à l'admission", le BSc en biologie de l'UNIL avec au moins 20 crédits ECTS acquis, portant directement sur l'étude des mathématiques (cf. tableau ci-dessous), permet l'inscription au Module complémentaire de mathématiques visant à totaliser les 40 crédits ECTS nécessaires.

Unité d'enseignement	Volume horaire total	Cursus / Année	Crédits ECTS
Mathématiques générales I, II	56 C + 42 E	BSc 1	**7**
Introduction à l'analyse de données	48 C + 24 E	BSc 2	**5**
Principes de statistique	24 C + 8 E	BSc 2	**3**
Analyses multivariées	10 C + 12 E	BSc 3	**2**

Etudes de cas mathématiques appliquées à la biologie	12 C + 24 TP	BSc 2 ou BSc 3	3
Total possible			**17 à** 20

II. Enseigner au secondaire II (Gymnase) (élèves entre 15 et 20 ans)

Quelles sont les conditions d'admission à la HEP Vaud?

- Etre en possession d'un Master d'une haute école universitaire suisse, d'un titre jugé équivalent ou qui seront délivrés au plus tard le 31 juillet de l'année où se déroule l'admission.

- Avoir acquis au moins 120 crédits ECTS dans une discipline d'enseignement au cours des études universitaires (Bachelor et Master), dont 30 de niveau Master.

- Dossiers de candidatures à déposer avant le 31 janvier à la HEP.

➔ Si vous envisagez cette voie, il faut faire un Master dans le domaine de la biologie. Si vous le faites à l'Université de Lausanne, ce sera donc l'un des trois Masters que nous organisons (Behaviour Evolution and Conservation, Medical Biology, ou Molecular Life Sciences).

Liste des disciplines enseignables (selon la Directive 05_01 de la HEP Vaud)

Allemand	Espagnol*	Mathématiques
Anglais	Français	Médias et informatique
Arts visuels	Géographie	Musique
Biologie*	Grec	Philosophie*
Chimie*	Histoire	Physique*
Citoyenenté	Histoire de l'art*	Psychologie*
Economie et droit	Informatique	Religions*
Education physique	Italien	Science de la nature**
Ethique et cultures religieuses	Latin	Sport*

* Disciplines enseignées uniquement au secondaire II
** La discipline Science de la nature est enseignée uniquement au secondaire I et regroupe les matières : biologie, chimie et physique

Les informations fournies dans ce document sont données à titre indicatif mais n'ont pas de valeur règlementaire.

Pour toutes informations légales sur les délais et procédures en vigueur à la Haute école pédagogique Vaud : http://www.hepl.ch

Pour des informations sur les carrières d'enseignants secondaires en sciences après un diplôme EPFL ou UNIL : https://www.unil.ch/collsciences/home/menuinst/formation-denseignants.html